

Pas touche à nos retraites, 40 ans de travail c'est déjà trop !

Tous en grève le 27 mai !

Le gouvernement Sarkozy vient d'abattre une partie de ses cartes, avec la présentation le 16 mai par le Ministre du Travail, Eric Woerth, de son « document d'orientation sur les retraites », qu'il a traduit en 14 « engagements » gouvernementaux. **L'objectif ouvertement affiché** : augmenter la durée d'activité de tous les salariés, public comme privé, avec la **remise en cause de l'âge légal de départ à 60 ans** et l'**allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein**.

Le gouvernement prétend que les pensions des retraités d'aujourd'hui et de demain ne baisseraient pas avec sa réforme. **Mensonge !** L'allongement de la durée de cotisation, imposé par les contre-réformes de 1993 (loi Balladur) et de 2003 (Loi Fillon), aboutit déjà à réduire le montant des retraites de centaines de milliers de retraités partant sans avoir la durée de cotisation suffisante.

A l'INRA, avant la contre-réforme de 2003, la retraite nette d'un Adjoint Technique partant à 60 ans avec 37,5 annuités s'élevait à 1.380 €, celle d'un **Ingénieur d'Études** à 2.514 €. Les décotes instituées par la loi Fillon et l'allongement progressif à 41 annuités pour 2012 les ont réduites à 1.138 € et 2.073 €, soit une **baisse respective de 17,5% et 13,5%**. **Faites vous-même le calcul pour une durée de 43, voire 45 annuités !**

Équité ?

Le gouvernement ne cesse, relayé par les médias, de dénoncer les fonctionnaires comme des « privilégiés » et d'invoquer « l'équité ». Son 'engagement' N°13 est de « Poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé ». **C'est surtout un nouveau nivellement par le bas** qui intéresse le gouvernement, en remettant notamment en cause le calcul du salaire de référence sur les six derniers mois, et le droit pour les mères de famille de 3 enfants de partir après quinze ans d'activité, et surtout en avançant vers la **liquidation du Code des Pensions** qui régit nos retraites. Au titre de ce Code, la retraite des fonctionnaires est considérée comme une rémunération et les retraités ne perdent pas leur qualité de fonctionnaires. Il n'y a pas de 'caisse' qui pourrait être déficitaire mais des retraites garanties par le budget de l'État.

Mesures équilibrées ?

Autre « engagement » (N°12) fallacieux pour justifier la contre-réforme : Elle inclurait une « **contribution de solidarité sur les hauts revenus et les revenus du capital** », les salariés n'étant pas les seuls à payer par l'allongement de la durée d'activité. Mais dans le même temps, le gouvernement indique qu'il faut « exclure une hausse généralisée des cotisations sociales ». Une hausse ? Mais de 1980 à 2006, les cotisations patronales, hors exonérations, ont **baissé** de 4,24 points (passant de 34,62 % à 30,38 %). Cela représente un manque à gagner de 17 milliards d'euros par an ! De plus, les patrons ont directement bénéficié de 32 milliards d'exonérations de cotisations patronales pour 2009, soi-disant pour aider à préserver l'emploi ! Prétendre taxer le capital sans commencer par **rétablir les cotisations patronales à leur niveau antérieur ou récupérer les exonérations**, c'est se moquer du monde.

Déficit abyssal à combler ?

Plus globalement, le gouvernement avance un déficit de 11 milliards € dès cette année, et des chiffres pharamineux pour 2050. En récupérant les 32 milliards d'exonérations de cotisations patronales, en augmentant les cotisations patronales (un point de cotisation patronale représente à peu près 4 milliards €), en augmentant les salaires (1 % d'augmentation rapporterait 1,950 milliard €), et en embauchant massivement les jeunes dans le public comme dans le privé, la question serait rapidement réglée !

Pour faire reculer le gouvernement sur sa contre-réforme des retraites, la CGT-INRA invite tous les personnels, titulaires comme non-titulaires à faire grève le 27 mai et à participer aux manifestations interprofessionnelles pour revendiquer aux côtés des autres salariés du public et du privé :

- ▶ **Maintenir l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.**
- ▶ **Refuser tout allongement de la durée de cotisations et revenir à 37.5 annuités pour une retraite à taux plein (75%) dans le public comme dans le privé.**
- ▶ **Maintenir le Code des pensions et le mode de calcul sur les 6 derniers mois dans le public, et revenir aux 10 meilleures années dans le privé.**
- ▶ **S'opposer à la création d'une caisse des fonctionnaires.**
- ▶ **Abroger les lois Balladur de 1993 et Fillon de 2003.**
- ▶ **Mettre fin aux exonérations de cotisations patronales, et exiger que les sommes dues soient restituées.**

Face à ce qui risque d'être un recul social considérable pour l'ensemble de la population, la CGT-INRA considère que la question de la grève interprofessionnelle reconductible dans l'unité du public et du privé se trouve posée si le gouvernement ne revient pas en arrière sur ces mesures. **TOUS EN GRÈVE LE 27 MAI !**